

Séance du 09 avril 2021 - 19 h 00

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ORTH, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs PETIT Christian - BRANGER Michaël (adjoints) – DESNOS Gérard – WONG Sylvette – SAUVIAT Patrick – FONTAINE Dominique – GEVRIL Didier – BORDEZ Sophie

Absentes excusées : Mme BELZACKI Catherine (pouvoir à Christian PETIT) – Mme ETIENNE Corinne (pouvoir à Patrick ORTH).

M. Christian PETIT a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente. M. Petit demande la rectification suivante : « Il faudra voir si une déclaration à la CNIL est nécessaire. » (mise en place d'un système d'alarme) est à remplacer par « une déclaration à la CNIL sera à faire ».

2021-04 – Compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Christian PETIT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 346 292.27 €, et un excédent d'investissement de 30 119.37 € avec des restes à réaliser de 6 000 € en dépenses.

2021-05 - Compte de gestion 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune dressé par le Receveur Municipal, présentant les mêmes résultats que le compte administratif.

2021-06 - Affectation des résultats de 2020

Le Conseil municipal affecte les résultats d'exploitation 2020 au budget 2021 à savoir :

- Budget communal :
 - o 346 292.27 € à la section de fonctionnement
 - o 30 119.37 € à la section d'investissement et 6 000 € de restes à réaliser en dépenses

Travaux

Travaux de la mairie : 2 devis ont été établis pour les diagnostics plomb et amiante :

- Axipol pour 822 € TTC (le coût pourra être moindre selon le nombre de prélèvements à effectuer)
- Servicimmo pour 1 650 € TTC

Le conseil municipal retient le devis d'Axipol.

Des devis sont à demander auprès de bureaux des structures. Le PETR sera contacté concernant un éventuel diagnostic énergie. Des devis d'entreprises seront ensuite à demander. M. Auger de Cap Loiret reprend contact avec la mairie en mai.

L'alarme de la mairie a été posée.

Voirie : la commission voirie se rendra au Bois des Clercs le 12 avril pour définir les travaux à entreprendre sur la voirie.

Le premier coussin berlinois a été posé au hameau des « Papillons ». Le second le sera le 12 avril 2021 (manque de visserie lors de la livraison).

Des sapins seront à couper le long du Bois des Hayets, après moisson. Un sapin menaçant de tomber a déjà été abattu.

Des marquages au sol sont à effectuer : arrêt de car au Bois des Hayets, places de parking, bandes « Stop ».

2021-07 - Attribution de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

- EPONA : 300 €
- Amitié Ervauilloise : 300 €
- Fondation du Patrimoine Centre Val de Loire : 55 €
- Union Nationale des Combattants du Loiret : 150 €
- MFR de Gron : 68 €

Soit un total de 873 € inscrit à l'article 6574 du budget communal 2021.

Il décide de ne pas accorder de subvention à l'association de judo d'Egreville. Les enfants peuvent bénéficier directement de l'aide mise en place par le conseil municipal.

2021-07-02 - Attribution de subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention suivante :

- CCAS de Foucherolles : 5 000 €

Cette somme est inscrite à l'article 6573 du budget communal 2021.

2021-08 – Aide à la voirie des lotissements privés

Le conseil municipal vote une participation annuelle sur les travaux de voirie des lotissements privés comme suit :

- 3 500 € pour le Bois des Hayets
- 1 500 € pour le Bois des Hayets – route des Papillons

Cette aide est apportée par le paiement direct d'une entreprise qui intervient pour la réalisation de travaux de voirie, selon les besoins émis par le bureau du lotissement.

2021-09 – Taux d'imposition

Suite à la réforme sur la taxe d'habitation, le conseil municipal ne vote pas de taux de taxe d'habitation. Cette taxe d'habitation ne sera perçue que sur les résidences secondaires.

Le taux de taxe foncière bâti englobe le taux communal (15.30 %) et le taux départemental (18.56 %), venant en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour 2021, selon la répartition suivante :

Taxe foncière bâti	taux : 33.86 %	produit : 89 153 €
Taxe foncière non bâti	taux : 37.34 %	produit : 8 775 €

Le produit attendu, inscrit au budget est de :

97 928 € (TFb + TFnb) + 10 267 € (taxe d'habitation résidences secondaires) – 12 963 € (coefficient correcteur) = 95 232 €

Coefficient correcteur : le gain de taxe départementale sur le foncier bâti étant supérieur à la taxe d'habitation perdue

Communication du montant des indemnités perçues par les élus en 2020

Selon l'article 5211-12-1 du code général des collectivités territoriales, un état des indemnités perçues au cours de l'année 2020 par les élus doit être communiqué au conseil municipal avant l'examen du budget.

Nom et prénom	Fonction	Indemnités de fonction perçue en 2020
ORTH Patrick	Maire	8 770.56 €
PETIT Christian	Adjoint	3 080.40 €
BRANGER Michaël	Adjoint	1 796.90 €

2021-10 – Budget 2021

Le conseil municipal établit et vote à l'unanimité le budget communal 2021 qui s'équilibre à 548 734.27 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 134 120 € en recettes et dépense d'investissement.

Bureau de vote

Les élections départementales et régionales sont prévues les 13 et 20 juin prochains, avec organisation d'un double bureau de vote. Les élus notent ces dates, et précisent leurs indisponibilités pour certains. Un mail vient d'être reçu en mairie, pour un sondage « pour » ou « contre » le maintien de ces dates, par rapport à la situation sanitaire actuelle.

Prise de compétence « mobilité » par la 3CBO

Le conseil communautaire de la 3CBO a décidé, par délibération en date du 25 mars 2021, de prendre la compétence « organisation de la mobilité » sur son territoire. Chaque conseil municipal est amené à se prononcer sur ce transfert de compétence détenu actuellement par la Région. Par manque d'information, le conseil municipal reporte sa décision à une date ultérieure.

Affaires diverses

PLUiH : le conseil municipal est invité à suivre une réunion à distance concernant le projet de règlement du PLUiH établi pour le territoire de la 3CBO, le 26 avril prochain. Le projet sera envoyé par mail à chacun, afin d'en prendre connaissance auparavant. Cette réunion en visioconférence se tiendra en mairie.

Il est demandé de fournir des masques FFP2 à chaque conseiller municipal pour les prochaines réunions, ce qui sera fait.

Un point est fait concernant la chasse virtuelle aux œufs (week-end de Pâques), le nettoyage de printemps (le 11 avril), la mise en ligne du site internet.

L'arrivée de la fibre pour tous est évoquée.

La séance est levée à 23h00.

ORTH Patrick	PETIT Christian	BRANGER Michaël	BELZACKI Catherine absente excusée pouvoir à C. Petit
DESNOS Gérard	WONG Sylvette	SAUVIAT Patrick	ETIENNE Corinne absente excusée pouvoir à P. Orth
FONTAINE Dominique	GEVRIL Didier	BORDEZ Sophie	